

## L'ACTU DÉCHETS N° 2

### Pourquoi ?

#### Les taxes et obligations augmentent

\*Évolution de la Taxe Générale sur les  
 Activités Polluantes (TGAP) :

2020 : 18€/tonne	2023 : 51€/tonne
2021 : 30€/tonne	2024 : 58€/tonne
2022 : 40€/tonne	2025 : 65€/tonne

Ordures ménagères SYVALORM :  
 ¾ enfouissement et ¼ incinération

Une collectivité ne fait PAS de  
 bénéfice, elle redistribue les coûts.

Bien trier (recettes) et réduire la  
 partie à enfouir (taxations\*) permet  
 de contenir la facture globale tout  
 en préservant l'environnement !

**Le 1<sup>er</sup> janvier 2024 :**  
**Obligation réglementaire sur  
 le tri à la source des biodéchets\***  
 pour tous en Europe

Le SYVALORM se prépare à développer le  
 compostage partagé dans les bourgs, les  
 quartiers et bas d'immeubles...



**25,9%**  
 des ordures ménagères  
 SYVALORM collectées  
 sont des biodéchets  
 (Étude INDDIGO  
 09/2021)

### Où ?



### Quoi ?

\*Les biodéchets :  
 ce sont les déchets alimentaires et des  
 autres déchets naturels biodégradables.

Composteurs en  
 vente auprès du  
 SYVALORM :  
 Rendez-vous sur le site  
[syvalorm.fr](http://syvalorm.fr) onglet :  
 « j'évite les déchets ».



650 L :  
 30 €



300 L :  
 25 €

Dans la limite de 2 composteurs par foyer

# RÉDUIRE SES DÉCHETS

Adopter de nouvelles habitudes permet d'y parvenir !

### Comment ?

#### Réutiliser ses déchets putrescibles :

- Le compostage !  
 Individuel ou collectif pour les  
 déchets de la cuisine et du jardin
- Les animaux domestiques,  
 volailles...

Je réduis ma poubelle et  
 produis un engrais naturel

#### Les déchets non putrescibles :

- Traquer le suremballage
- Trier méthodiquement
- Donner, vendre,  
 réparer, réutiliser et  
 recycler

Rappel : il est  
 strictement interdit de  
 brûler ou d'abandonner  
 ses déchets

### ... leurs devenir ?

#### Quelques chiffres ....

En 2021, chaque habitant a produit  
 551 kg de déchets\* :

\*moyenne par habitant sur le territoire du Syvalorm

- Ordures ménagères : 134 kg
- Déchèteries : 310 kg
  - 64 kg de non-valorisables
  - 246 kg valorisables
- Tri des emballages : 37 kg
- Bornes papiers : 19 kg
- Bornes verre : 47 kg
- Bornes textiles : 4 kg

Enfouissement  
 (soumis à la TGAP\*)  
 ou valorisation  
 énergétique

VALORISATION &  
 RECYCLAGE



# Éviter les déchets ?

## Avant l'achat

- ✓ Emprunter ou louer
- ✓ S'interroger sur ses besoins réels
- ✓ Faire une liste
- ✓ Éviter les achats compulsifs
- ✓ Se détacher des publicités
- ✓ Refuser les gadgets promotionnels

## L'achat réfléchi !

**Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas :** économies de matières premières épuisables et précieuses, limitation de notre impact sur l'environnement, économies financières...

- ✓ Privilégier les achats de 2<sup>nd</sup>e main : friperies, bric-à-brac, recycleries...

*Le SYVALORM est partenaire de la recyclerie « Le grenier de l'Huisne » basée à La Ferté-Bernard*



## Bannir les objets jetables

- ✓ Vaisselle, rasoir, lingettes...

## Éviter le gaspillage alimentaire

- ✓ Faire l'inventaire des placards et frigo avant achat
- ✓ Respecter les règles de conservation des aliments

## Dématérialisation

- ✓ Les cadeaux
- ✓ Les archives, démarches administratives, courriers...
- ✓ Les souvenirs

# Que deviennent nos déchets ?

## La 2<sup>ème</sup> vie de nos poubelles



### Bien orientés :

- ➔ Nos papiers sont recyclés
- ➔ Nos emballages en verre se recyclent à l'infini
- ➔ Nos déchets putrescibles se transforment en compost
- ➔ Nos textiles et chaussures sont reportés ou valorisés
- ➔ Nos emballages plastiques, métalliques et cartonnettes sont valorisés ou recyclés
- ➔ Nos apports en déchèteries sont traités par des filières spécifiques

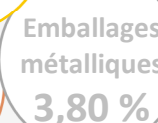
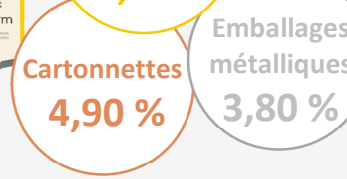
**39,6%**  
des déchets  
sont des  
erreurs de tri

**Septembre 2021 : Campagne de caractérisation\*  
des bacs ordures ménagères du SYVALORM**

\*12 échantillons d'ordures ménagères analysés

Étude réalisée par INDIGGO

*Un constat : il faut renforcer le geste de tri.  
Trop de déchets valorisables échappent au recyclage et  
gèrent des surcoûts de collecte et d'enfouissement.*



## Trier et composter ses déchets pour les valoriser c'est :

- Protéger l'environnement en réduisant les tonnages enfouis et les kilomètres à parcourir pour leur collecte et traitement
- Réduire les tonnages collectés et enfouis soumis aux taxes qui impactent nos factures
- Favoriser la valorisation des matériaux et contribuer aux recettes qui équilibrent les coûts de traitement.
- Permettre la production de nouvelles matières premières sans puiser dans les ressources naturelles
- Donner une nouvelle vie à ses déchets !